



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(3)/5
17 février 2005

Original: FRANÇAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
Troisième session
Bonn, 2 – 11 mai 2005
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**CONSIDÉRATIONS SUR LES AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES AU PROCESSUS
D'ÉLABORATION ET D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES D'ACTION, Y
COMPRIS L'INTENSIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES
OBLIGATIONS ENONCÉES DANS LA CONVENTION**

RÉSUMÉ

La décision 8/COP.4 portant sur les engagements visant à améliorer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention avait permis aux Ministres et chefs de délégations ayant pris part à la 4^{ème} Conférence des Parties (COP 4) de réaffirmer leur engagement pour une mise en oeuvre réussie de la Convention, à travers une Déclaration définissant des domaines d'action stratégiques devant faire l'objet d'une attention prioritaire de la part des pays Parties concernés au cours de la décade 2001 - 2010.

Pendant la COP 6, les Parties avaient examiné le premier rapport faisant état du suivi de la décision 8/COP.4. La COP 6 avait félicité les Parties et les organisations internationales et non gouvernementales (ONG) pour la qualité des informations fournies en application des termes de la Déclaration.

La troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en oeuvre de la Convention (CRIC 3) ayant pour objet principal la revue de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Convention en Afrique, le présent rapport se propose de faire le point sur les activités entreprises en Afrique par les pays de la région ainsi que par leurs principaux partenaires au développement soutenant les efforts de mise en oeuvre de la Convention.

Il ressort de l'analyse des différents rapports quelques enseignements majeurs, qu'il conviendrait certainement de prendre en compte pour procéder aux ajustements visant à une mise en oeuvre plus efficace de la Convention. Parmi ces enseignements, on relèvera notamment :

- Dans de nombreux rapports, certains domaines d'action stratégiques définis dans la Déclaration apparaissent encore comme des projets sectoriels limités dans le temps par des accords de financement dont la pérennité n'est pas assurée;
- Dans beaucoup de rapports, l'insertion des domaines d'action stratégique dans les programmes d'action nationaux (PAN) et l'articulation de ces derniers avec les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP) sont considérées comme essentielles. Toutefois, peu de pays ont réalisé effectivement ce travail d'internalisation des PAN dans leurs stratégies nationales de développement;
- S'agissant du traitement des domaines d'action stratégiques par les pays développés Parties, il apparaît que l'attention accordée aux énergies renouvelables, à la gestion durable des terrains de parcours et à la mise en place de système d'alerte précoce reste faible. Peu de rapports font mention d'activités significatives initiées dans ces domaines, reconnus pourtant comme ayant un rôle essentiel dans l'effort de revitalisation du secteur rural des pays africains Parties touchés.
- Il apparaît également que l'importance accordée à la lutte contre la désertification dans les politiques de coopération de certains pays développés mérite d'être réévaluée, en tenant compte du caractère prioritaire de cette question dans la grande majorité des pays africains.
- Au niveau des organisations internationales, des initiatives conjointes se mettent en place, permettant de renforcer le travail en réseau des agences spécialisées et de faciliter ainsi une meilleure coordination de l'assistance aux pays, notamment dans le domaine de la mobilisation du financement pour la mise en oeuvre des projets prioritaires.
- Certaines organisations s'appuient aussi sur le plan d'action de l'Initiative Environnement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) pour mieux articuler leurs programmes d'intervention avec ceux définis par les pays africains, lesquels considèrent la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse comme le problème environnemental majeur auquel le continent demeure confronté.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
Liste des acronymes		5
I. CONTEXTE	1 – 4	6
II. EXAMEN DES RAPPORTS SOUMIS PAR LES PAYS AFRICAIN PARTIES TOUCHÉS	5 – 34	6
A. Gestion durable de l'utilisation des terres, et notamment de l'eau, des sols et de la végétation dans les zones touchées	6 – 11	6
B. Exploitation et gestion durables des terrains de parcours	12	7
C. Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables.....	13 – 16	7
D. Mise en valeur de sources d'énergies nouvelles et renouvelables.....	17 – 18	8
E. Lancement de programmes de reboisement/boisement et intensification des programmes de conservation des sols.....	19	8
F. Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses.....	20	9
G. Surveillance et évaluation de la désertification.....	21 – 30	9
H. Conclusions et recommandations.....	31 – 34	10
III. EXAMEN DES RAPPORTS SOUMIS PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES	35 – 61	11
A. Gestion durable de l'utilisation des terres, et notamment de l'eau, des sols et de la végétation dans les zones touchées	36 – 40	11
B. Exploitation et gestion durables des terrains de parcours	41 – 42	12
C. Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables.....	43 – 47	12
D. Mise en valeur de sources d'énergies nouvelles et renouvelables.....	48 – 51	13
E. Lancement de programmes de reboisement/boisement et intensification des programmes de conservation des sols.....	52 – 54	13
F. Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses.....	55	14
G. Surveillance et évaluation de la désertification.....	56 – 57	14
H. Remarques et conclusions	58 – 61	15

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IV. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LES RAPPORTS DES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET DANS CEUX DES AUTRES ORGANISATIONS	62 – 92	15
A. Gestion durable de l'utilisation des terres, et notamment de l'eau, des sols et de la végétation dans les zones touchées	63 – 70	15
B. Exploitation et gestion durables des terrains de parcours	71 – 72	17
C. Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables.....	73 – 75	17
D. Mise en valeur de sources d'énergies nouvelles et renouvelables.....	76 – 79	17
E. Lancement de programmes de reboisement/boisement et intensification des programmes de conservation des sols	80 – 81	18
F. Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses.....	82	18
G. Surveillance et évaluation de la désertification.....	83 – 87	18
H. Conclusion.....	88 – 92	19
V. ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE	93 – 98	19
VI. CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS.....	99 – 105	21
Annexe : Liste des rapports exploités		23

LISTE DES ACRONYMES

AGRHYMET	Centre régional de formation en agrométéorologie et en hydrologie
ACSAD	Arab Center for Studies of Arid Zones and Dry Lands
AOAD	Arab Organization for Agricultural Development
BID	Banque interaméricaine de développement
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
DRSP	Documents de stratégie de réduction de la pauvreté
ENR	Energies renouvelables
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
ICARDA	International Center for Agricultural Research in Dry Areas
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
IGAD	Intergovernmental Authority on Development
IPALAC	International Program for Arid Land Crops
IUCN	Union mondiale pour la nature
LADA	Projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAM	Programme alimentaire mondial
PAN	Programme d'action national
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
ROSELT	Réseaux nationaux d'observatoires de surveillance écologique à long terme
SADC	Southern African Development Community
SID	Systèmes d'information sur la désertification
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNU	Université des Nations Unies

I. CONTEXTE

1. Lors de la quatrième session de la COP à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), qui s'est tenue à Bonn en décembre 2000, les Ministres et Chefs de délégation des Parties ont adopté la décision 8/COP.4 portant sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention.
2. Conformément à cette décision, les pays Parties sont invités à respecter les engagements auxquels ils ont souscrits et « renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention et continuer activement à appuyer sa mise en œuvre effective et intégrale ». Dans cette perspective, ils sont tenus de produire régulièrement des rapports sur l'état de la mise en œuvre de la Déclaration.
3. Dans sa décision 4/COP.6, « la Conférence des Parties encourage les pays développés parties touchés et les organisations internationales concernées à prendre davantage en compte les buts et objectifs de la Convention dans leurs stratégies pour soutenir les efforts déployés par les pays en développement parties touchés et autres Parties visées dans les annexes concernant la mise en œuvre de la Convention au niveau régional dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention ».
4. La COP a recommandé dans la décision 1/COP.5 la création d'un Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC). Au terme de la décision 9/ COP.6, le programme de travail de la troisième session du CRIC comprend également un point sur l'« Examen des ajustements qu'il est nécessaire d'apporter au processus d'élaboration et d'exécution des programmes d'action, notamment en ce qui concerne l'intensification du respect des obligations énoncées dans la Convention ».

II. EXAMEN DES RAPPORTS SOUMIS PAR LES PAYS AFRICAINS PARTIES TOUCHÉS

5. Au moment où cette synthèse est préparée 46 rapports nationaux sont soumis par les pays africains, dont plusieurs constituent une actualisation de rapports présentés lors de la deuxième revue.

A. Gestion durable de l'utilisation des terres, et notamment de l'eau, des sols et de la végétation dans les zones touchées

6. Malgré la forte mobilisation des différents acteurs concernés, les exercices entrepris dans le cadre de l'élaboration des PAN n'ont pas toujours contribué à donner un nouvel élan à l'effort de lutte contre la dégradation des terres. Les différents pays rencontrent des difficultés dans le cadre de la mobilisation de ressources financières pour mettre en œuvre leurs PAN. Dans un tel contexte, la désignation de la gestion durable des sols comme étant l'un des objectifs centraux d'intervention du Fonds pour l'Environnement Mondial suscite beaucoup d'espoir.

7. L'élaboration des PAN a permis à certains pays de procéder à une capitalisation des connaissances sur les ressources naturelles, en combinant différents paramètres d'analyse. Cet exercice a débouché sur l'identification des problèmes majeurs qui se posent dans les différentes zones éco-géographiques et a permis de mesurer leur acuité en vue d'élaborer des propositions de solutions appropriées.

8. Les initiatives menées dans le domaine de la remise en état des terres dégradées s'articulent principalement autour de la régénération du milieu naturel, de la gestion des ressources en eau, de la promotion des énergies renouvelables, du renforcement de la sécurité alimentaire et de la sensibilisation des acteurs.

9. Dans le cadre de la politique de régénération du milieu naturel, les initiatives les plus importantes portent sur la reforestation, la récupération des terres dégradées, la protection des bas-fonds, l'ouverture de pare-feu et l'aménagement de massifs forestiers dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles.

10. Dans le domaine de la gestion de l'eau, les expériences portent sur la mise au point de techniques de collecte d'eau, la promotion d'installations de dessalement et la construction de barrages. Face à la rareté des ressources en eau, plusieurs pays africains - en particulier ceux situés dans les zones arides et semi-arides - ont développé des stratégies de préservation des eaux souterraines qui subissent une forte pression liée à l'urbanisation rapide et à l'essor des activités agricoles.

11. Actuellement, plusieurs expériences de lutte contre la désertification sont engagées sur le terrain et recouvrent un champ d'actions relativement large, qui intègre des activités de gestion des ressources naturelles en milieu rural et urbain ainsi que des initiatives destinées à gérer le potentiel productif. Ces expériences concernent les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique, de l'assainissement, de la gestion foncière, de la protection des forêts, de l'énergie, etc. Les activités menées portent, entre autres, sur l'information, la sensibilisation, la reforestation, la conservation des eaux et du sol, la régénération des pâturages, l'écotourisme et la promotion des énergies renouvelables.

B. Exploitation et gestion durables des terrains de parcours

12. Les rapports n'ont pas accordé une large place à la question de la gestion durable des terrains de parcours. Ce thème demeure cependant central dans le cadre des actions sous-régionales et régionales. Le programme d'action régional de lutte contre la désertification a identifié des activités en réseau qui visent à la fois la gestion des terrains de parcours et le développement des cultures fourragères.

C. Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables

13. Il ressort des rapports que l'impact de la désertification est d'autant plus durement ressenti en Afrique que le niveau de développement y est très étroitement dépendant des ressources naturelles. Dans un contexte marqué par une dynamique démographique soutenue, l'amplification du processus de détérioration des écosystèmes s'accompagne d'une augmentation continue de la pression exercée sur les ressources naturelles. A l'échelle de la région, le déficit du bilan vivrier est à la base de l'accentuation de l'insécurité alimentaire, ainsi que de l'exacerbation des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, en particulier à la terre

fertile qui constitue une ressource en voie de raréfaction. Pour remédier à une telle situation, les pays initient des activités de maraîchage, d'agro-foresterie, de conservation des sols, de mise en place de banques céréalières, de promotion de l'agriculture non traditionnelle. Ils s'emploient également à développer la recherche agronomique pour créer les conditions de la relance de l'agriculture.

14. Eu égard à la situation d'instabilité politique qui prévaut dans certains pays, des initiatives plus ciblées sont menées dans différents domaines qui concernent principalement la réhabilitation des zones dégradées sous l'effet des déplacements de populations, l'amélioration du niveau de vie des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que la promotion des innovations paysannes.

15. Un certain nombre de rapports font cas de progrès enregistrés en matière d'amélioration des techniques agraires. Les efforts de recherche visent non seulement à accroître la productivité des systèmes de culture, mais également à assurer la durabilité de l'agriculture. Dans cette perspective, une attention particulière est accordée aux techniques d'irrigation et à la restauration des sols. Certains pays cherchent également à développer l'horticulture et l'agrosylviculture. D'autres mènent des expériences dans le domaine de l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits forestiers.

16. Pour ce qui concerne la recherche génétique, les efforts sont focalisés sur la mise au point de variétés conventionnelles de céréales, d'arbres et d'autres formes végétales adaptées à la sécheresse et aux conditions spécifiques des zones arides et semi-arides.

D. Mise en valeur de sources d'énergies nouvelles et renouvelables

17. Des efforts importants sont entrepris pour promouvoir les énergies renouvelables et/ou alternatives. Dans ce cadre, l'accent est mis sur le développement de l'énergie solaire et sur la diffusion de foyers améliorés, afin de réduire la pression sur les ressources forestières, qui constituent la principale source d'énergie domestique pour la majorité de la population de la région.

18. Les rapports insistent sur les acquis dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables, tels que le développement de systèmes photovoltaïques et de solutions alternatives au pétrole et des foyers améliorés, tous facteurs qui contribuent à réduire la surexploitation des combustibles ligneux.

E. Lancement de programmes de reboisement/boisement et intensification des programmes de conservation des sols

19. Les projets et programmes intervenant dans le domaine de la remise en état de terres dégradées ne sont pas toujours dotés de mécanismes permettant d'évaluer l'impact de leurs activités et de déterminer la superficie des terres restaurées. On trouve des indications chiffrées sur la superficie des terres restaurées dans moins d'un quart des rapports soumis. Plusieurs pays font remarquer qu'ils ne disposent pas de données statistiques ou que les données disponibles ne sont pas fiables. Les efforts de reforestation semblent faire l'objet d'évaluations plus systématiques et régulières.

F. Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses

20. A de très rares exceptions près, très peu d'efforts sont consentis au niveau national en matière de mise en place de systèmes d'alerte précoce dans les pays. Des efforts sont toutefois déployés au niveau régional, avec notamment la décision de mettre en place un observatoire sur la sécheresse, la désertification et les catastrophes naturelles au niveau des pays de l'Union du Magreb Arabe (UMA) et du Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Ce projet est également retenu parmi ceux du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

G. Surveillance et évaluation de la désertification

21. L'un des objectifs majeurs poursuivis au niveau national porte sur l'identification des procédures permettant de prendre en compte les mutations qui affectent le milieu naturel et le contexte socio-économique, au moyen de réajustements continuels fondés sur des évaluations régulières. C'est la raison pour laquelle les PAN intègrent des dispositifs de suivi/évaluation devant permettre de vérifier la cohérence d'ensemble des actions de lutte contre la désertification, d'estimer leur impact et de définir des mesures destinées à corriger les faiblesses des dynamiques en cours et/ou à renforcer leurs acquis.

22. Tous les pays qui ont élaboré des PAN sont censés avoir mis en place des dispositifs de suivi/évaluation de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la désertification. Dans certains pays, il n'existe pas de systèmes efficaces d'évaluation de la sécheresse et de la désertification. En revanche, d'autres pays ont mis en place des mécanismes autonomes et pérennes de suivi/évaluation, en optimisant les dispositifs existants.

23. Il convient de signaler que certains rapports n'abordent pas la question de l'évaluation et de la surveillance de la désertification. Un rapport indique clairement que la dégradation des terres ne fait pas l'objet d'un suivi et d'une évaluation pour des raisons liées à un déficit de ressources humaines et financières. Ces contraintes sont fréquemment évoquées dans les rapports et semblent être à l'origine de la faiblesse des performances des dispositifs de suivi/évaluation mis en place.

24. Les démarches adoptées en matière de suivi/évaluation varient d'un pays à l'autre. Certains pays sont dotés de systèmes nationaux d'informations, qui assurent la collecte de données sur l'état de l'environnement en général, et plus particulièrement sur l'état des ressources naturelles. D'autres pays n'ont pas mis en place de systèmes dédiés spécifiquement à la surveillance de la désertification. Ils exploitent les données issues du suivi de la pauvreté et de la famine, ainsi que les informations fournies par les centres météorologiques ou par d'autres institutions de recherche. Dans de tels cas de figure, il y a généralement un problème de coordination et d'harmonisation des démarches.

25. Seuls quelques rapports mentionnent l'existence de systèmes d'information sur la désertification (SID). Outil d'appui à la mise en œuvre des PAN, les SID permettent de faire circuler des informations sélectionnées, validées et présentées sous des formats accessibles pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification. Outre la circulation de l'information, ces systèmes ont pour fonctions de : i) valoriser les données existantes afin de les rendre accessibles, ii) faciliter le suivi des phénomènes de désertification

et de dégradation des milieux, iii) évaluer l'impact des projets et programmes de lutte contre la désertification, et iv) prévoir et mesurer les incidences de catastrophes liées à la sécheresse.

26. Deux rapports décrivent les activités menées dans le cadre des SID et fournissent des indications sur les dispositifs institutionnels et législatifs mis en place (commission pour la prévention de la sécheresse, manuel réglementant les procédures d'évaluation, décret sur l'évaluation de l'impact environnemental, etc.). Certains pays privilégient le recours aux données satellites et aux systèmes d'information géographique (SIG). Ils s'emploient également à construire une base de référence à partir de laquelle il leur sera possible de suivre les processus de désertification, d'apprécier l'impact des interventions et de mesurer les évolutions futures.

27. Quatre rapports insistent sur l'implication des populations locales dans le processus de suivi/évaluation des initiatives de lutte contre la dégradation des terres. Toutefois, ils ne fournissent pas d'indications sur les modalités d'utilisation du dispositif de suivi par les acteurs locaux : comment ces acteurs parviennent-ils à utiliser les données issues du suivi/évaluation pour engager avec les décideurs un dialogue sur les résultats des programmes ; les choix en matière de stratégies de gestion des ressources naturelles ; la répartition des tâches dans la mise en œuvre de ces stratégies, etc.

28. La surveillance de la dégradation des terres se fait parfois dans le cadre de programmes régionaux ou en collaboration avec des institutions internationales. Le programme des Réseaux nationaux d'observatoires de surveillance écologique à long terme (ROSELT) a permis à une douzaine d'observatoires répartis dans onze pays de fonctionner et de collecter une information de qualité sur l'évolution des ressources naturelles et sur l'efficacité des systèmes de gestion.

29. Certains rapports mentionnent le fait que l'implication de la communauté scientifique est indispensable pour améliorer les connaissances sur les mécanismes, les causes et les conséquences de la désertification. Sur le plan technique, il s'agit surtout d'harmoniser les méthodes de surveillance environnementale et de capitaliser les acquis.

30. Il existe en effet à l'heure actuelle un ensemble d'informations souvent très important, mais qui ne permet pas d'aboutir à des cadres intégrés d'évaluation environnementale, en raison de multiples contraintes : faible quantification des phénomènes de dégradation des ressources naturelles, dispersion des données disponibles, difficultés d'accès à l'information existante, utilisation de nomenclatures et d'échelles variables, cloisonnement des institutions détentrices d'informations.

H. Conclusions et recommandations

31. Plusieurs rapports indiquent que toute intervention doit intégrer la logique et les objectifs du NEPAD, en tant qu'il constitue le cadre stratégique de référence pour les Etats africains et leurs principaux partenaires de coopération. Un pays fait observer que la complémentarité entre les initiatives entreprises aux différents niveaux en matière de lutte contre la désertification pourrait être renforcée à la faveur de l'opérationnalisation des projets identifiés dans le cadre du plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD.

32. Pour accroître l'impact des activités menées sur le terrain, il importe de renforcer les capacités des communautés de base, afin de leur donner une meilleure perception des enjeux liés à la gestion rationnelle des ressources naturelles. A l'heure actuelle, la plupart des projets en cours d'exécution font l'effort d'impliquer les populations aussi bien dans la conception des projets que dans leur mise en œuvre et leur évaluation. Ces choix permettent de poser des jalons pour une pérennisation des activités initiées dans le cadre de ces projets.

33. Pour faciliter la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles, il conviendra d'intégrer, de manière plus harmonieuse et systématique, les activités de lutte contre la désertification dans les stratégies nationales et dans les programmes de coopération avec les partenaires au développement. Cette perspective doit refléter également le relèvement du niveau de financement à partir de ressources propres des Etats dans les secteurs concernés par la lutte contre la désertification.

34. L'articulation entre les PAN et les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP) constitue un enjeu important. Plusieurs rapports comportent des paragraphes indiquant que le PAN s'articule parfaitement au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. En réalité, la démonstration n'est pas toujours faite de la cohérence qui existe au plan de la finalité, des objectifs et des démarches d'opérationnalisation, même si les PAN et les DRSP répondent à des préoccupations communes. Les pays de la région devront accorder plus d'attention à la mise en cohérence globale de ces cadres stratégiques et les articuler à une vision à long terme offrant des possibilités d'anticipation en matière de lutte contre la pauvreté et contre la dégradation des terres.

III. EXAMEN DES RAPPORTS SOUMIS PAR LES PAYS DEVELOPPES PARTIES

35. Au moment où cette synthèse est élaborée, quatorze rapports sont soumis par des pays développés Parties au secrétariat de la CCD. Ces rapports comportent des informations concernant l'appui que ces Parties ont apporté récemment aux pays africains Parties touchés.

A. Gestion durable de l'utilisation des terres, et notamment de l'eau, des sols et de la végétation dans les zones touchées

36. Plusieurs pays développés insistent sur la nécessité d'accorder une importance prioritaire à la lutte contre la pauvreté, si l'on veut atteindre des résultats significatifs dans la gestion durable des ressources naturelles. Les pays africains Parties à la Convention sont engagés dans le processus d'élaboration de leurs DRSP qui constituent désormais la pierre angulaire des politiques de développement économique et social. Les DRSP sont également conçus comme des cadres de référence pour les interventions des partenaires de coopération.

37. La pauvreté qui affecte particulièrement les zones rurales a un impact négatif sur la gestion durable des ressources naturelles. Le Sommet mondial de Johannesburg (2002) a réaffirmé avec force la nécessité de soutenir les efforts entrepris par les pays dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Pour progresser dans cette voie, il s'avère indispensable de renforcer les capacités des pays africains et d'appuyer les initiatives engagées par les petits producteurs ruraux, les femmes, les jeunes, ainsi que les autres catégories sociales défavorisées.

38. Dans le souci d'améliorer les stratégies de gestion des ressources naturelles, certains pays développés préconisent l'adoption d'une démarche fondée sur un effort de décentralisation. Cet effort doit s'appuyer sur la mise en œuvre de plans de développement locaux et le renforcement des capacités des collectivités locales. Les rapports considèrent que l'option en faveur de la décentralisation est susceptible de créer les conditions d'une gestion durable des écosystèmes et d'une amélioration de la productivité des systèmes de production.

39. Les pays développés Parties apportent leur soutien à plusieurs programmes intervenant dans le domaine de la gestion durable des terres. Les actions menées portent principalement sur la récupération des terres dégradées, la régénération du milieu naturel, la conservation des eaux et du sol. L'accent est mis aussi sur l'amélioration de la productivité agricole grâce à une meilleure prise en compte des interactions entre différents facteurs (sol, eau, couvert végétal et itinéraires techniques).

40. Les rapports insistent sur la nécessité d'une amélioration de la gestion des ressources en eau. Dans cette perspective, l'appui des pays développés Parties a permis le démarrage de certains programmes de gestion des eaux de surface, d'aménagement des mares, de fourniture d'eau en milieu urbain, de lutte contre l'érosion, de promotion de l'agriculture irriguée, d'hydraulique pastorale, d'assainissement, de gestion des eaux transfrontalières, etc. dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention.

B. Exploitation et gestion durables des terrains de parcours

41. Trois pays ont mentionné l'appui qu'ils apportent à des programmes de gestion des terres de parcours. Ces programmes intègrent l'hydraulique pastorale, la foresterie et l'agriculture. Ils sont mis en œuvre principalement dans des zones particulièrement touchées du Sahel, de l'Afrique du Nord, de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est.

42. Bien que ne finançant pas de programmes portant exclusivement sur la gestion des terres de parcours, les autres pays développés ont indiqué qu'ils appuient des activités liées à l'élevage et au pastoralisme.

C. Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables

43. Plus de la moitié des rapports insistent sur le fait que le développement rural intégré constitue un cadre approprié pour mettre en œuvre les politiques de coopération. Les programmes et projets sont conçus pour prendre en compte toutes les activités liées à l'exploitation du milieu naturel, dans le cadre de l'appui aux différentes activités de production rurale.

44. Les programmes financés par beaucoup de pays développés mettent l'accent sur la modernisation du secteur agricole, la promotion de systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, l'appui à la transformation et la commercialisation des produits. Un pays a initié le développement d'un système d'agriculture de conservation dans plusieurs pays africains (Tunisie, Mali, Cameroun et Madagascar). Un programme a été lancé par un autre pays avec le soutien de l'International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT) et de l'International Program for Arid Land Crops (IPALAC) afin de développer de nouvelles méthodes et pratiques agricoles dans les zones arides. Ce programme s'appuie sur une prise

en compte intégrée de toutes les composantes du milieu naturel. Les rapports soulignent la contribution importante de l'agroforesterie dans le développement des systèmes agricoles.

45. Les pays développés encouragent l'adoption de technologies modernes dans le secteur agricole ainsi que la diversification des cultures. Ce transfert de technologies suppose des conditions cadres favorables, et notamment des mécanismes de financement efficaces ainsi qu'un dispositif approprié d'appui technique.

46. Les pays mentionnent le soutien apporté à la gestion durable de l'élevage, sans entrer dans le détail des actions initiées. Deux rapports décrivent des programmes d'appui à l'élevage, en insistant sur l'importance accordée à l'accroissement du bétail par l'augmentation de la productivité des systèmes d'élevage. L'accent est également mis sur les infrastructures pastorales ainsi que sur l'accès des éleveurs aux services vétérinaires et aux aliments nécessaires au bétail.

47. Les rapports abordent la question du foncier pastoral sous l'angle de l'accès aux espaces sylvo-pastoraux. Ils évoquent aussi la nécessité de favoriser l'émergence de petites exploitations d'élevage.

D. Mise en valeur de sources d'énergies nouvelles et renouvelables

48. Sur la base des rapports analysés, il apparaît que l'énergie, et particulièrement le domaine des énergies renouvelables (ENR), constitue l'un des secteurs les moins pris en compte dans le financement des projets et des programmes par les pays développés. Seuls quatre rapports ont fait part de l'appui apporté aux pays africains dans ce domaine. La faible prise en compte du secteur de l'énergie s'explique par l'importance des investissements de base nécessaires et par le caractère parfois inadapté des nouvelles techniques par rapport aux usages locaux.

49. Dans le cadre de la coopération bilatérale, un pays déclare apporter un appui significatif dans le domaine des énergies renouvelables. A travers les réseaux mis en place, les ONG africaines constituent des partenaires privilégiés dans l'exécution des projets énergétiques.

50. L'accent est mis avant tout sur les énergies traditionnelles. Des projets portant sur le bois énergie sont mis en chantier dans certains pays du Sahel (Mali et Niger) et au Maroc. Un pays soutient l'introduction de techniques d'atténuation de la consommation de bois de chauffe et de bois d'œuvre.

51. Les pays développés Parties accordent en général plus d'importance aux projets bois/énergie qu'à ceux axés sur les énergies renouvelables. Ce choix ne permettra pas d'impulser de sitôt une dynamique de gestion durable des ressources naturelles.

E. Lancement de programmes de reboisement/boisement et intensification des programmes de conservation des sols

52. A la lecture des rapports des pays développés Parties, on constate que les efforts sont plus focalisés sur les programmes de gestion des écosystèmes, des aires protégées et des parcs nationaux que sur les programmes de développement forestier basés sur des actions de plantation d'arbres et sur le reboisement. Un rapport insiste sur la relation existant entre les

systèmes forestiers et la séquestration du carbone, et recommande la préservation des massifs forestiers. Un autre rapport évoque la question de l'impact réel des actions de reboisement et conclut qu'elles sont insuffisantes pour apporter une solution contre la désertification, en l'absence d'une stratégie efficace d'amélioration des conditions de vie des populations.

53. Certains pays développés indiquent qu'ils ont engagé une réflexion sur la réforme du secteur forestier et sur de nouvelles approches de développement forestier fondées sur la décentralisation et la responsabilisation des populations. Cette réflexion fait ressortir l'importance qu'il convient d'accorder aux stratégies de mobilisation sociale et de recherche de ressources financières.

54. Un pays insiste sur l'intérêt que revêtent les approches de gestion participative des forêts. Il mentionne l'appui apporté à la mise en œuvre de modèles centrés sur la réhabilitation des zones sévèrement dégradées. De tels modèles sont testés avec succès au Burkina Faso et au Mozambique.

F. Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses

55. Le suivi environnemental joue un rôle stratégique dans la supervision de l'évolution des écosystèmes. On constate qu'un seul pays a réellement fait des progrès dans la mise au point de systèmes d'alerte précoce. Il apporte une assistance à certaines institutions spécialisées, afin de leur permettre de réaliser des programmes régionaux. Dans ce cadre, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), et notamment son programme ROSELT, le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) et le Centre régional de formation en agrométéorologie et en hydrologie (AGRHYMET) bénéficient d'un soutien pour la mise en œuvre de projets de suivi écologique à des fins de prévision environnementale et d'anticipation des phénomènes naturels (épisodes de sécheresse, inondations, invasions acridiennes, etc.).

G. Surveillance et évaluation de la désertification

56. Tous les rapports préconisent l'adoption de méthodes de surveillance et d'évaluation de la désertification, afin d'améliorer l'efficacité des stratégies de gestion des ressources naturelles. Ils insistent sur le fait que la surveillance et l'évaluation du processus de désertification doivent constituer l'un des piliers des programmes d'action de lutte contre la désertification.

57. La formation est généralement perçue comme un moyen important permettant de renforcer les capacités des pays africains dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation de la désertification. Dans le cadre de la coopération scientifique, les pays développés attribuent des bourses d'études à des ressortissants des pays africains. Ils facilitent également l'accès de ces pays aux technologies. L'un des rapports note que sans un effort endogène réel, le recours répété et incontrôlé aux technologies importées risque de compromettre le développement des pays africains. Un tel constat fait ressortir la nécessité pour ces pays de se doter de stratégies cohérentes de construction des bases scientifiques et technologiques indispensables pour impulser une dynamique de développement optimal.

H. Remarques et conclusions

58. La lutte contre la désertification est souvent traitée dans ces rapports comme une question intégrée de façon transversale dans les secteurs de coopération entre les pays développés et les pays africains. Les axes prioritaires retenus intègrent les préoccupations des pays africains en tant qu'elles constituent une dimension transversale des stratégies de coopération au développement et des politiques de lutte contre la pauvreté.

59. Les pays développés proclament leur volonté d'appuyer les efforts entrepris par les pays africains Parties touchés. Il s'avère toutefois nécessaire d'améliorer la coordination de ces appuis extérieurs et de simplifier les procédures de gestion des financements alloués aux pays africains.

60. Dans le cadre de la coopération bilatérale, les pays développés appuient la mise en œuvre de projets et de programmes par le biais de leurs agences de coopération. Cette coopération cible différents domaines d'action, dont certains n'ont pas directement trait à la lutte contre la désertification. A des degrés divers, les pays développés ont élaboré un grand nombre de projets très importants. Un pays déclare financer quelques 237 projets en Afrique dans le cadre de la lutte contre la désertification.

61. Tous les pays communiquent des informations sur le montant des financements qu'ils allouent à la lutte contre la désertification et à d'autres programmes de coopération avec les pays africains. Les montants indiqués sont généralement importants. Certains pays se contentent de mentionner le montant de leur appui et les projets ciblés, alors que d'autres fournissent des informations détaillées, projet par projet.

IV. RESUMÉ DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LES RAPPORTS DES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET DANS CEUX DES AUTRES ORGANISATIONS

62. Les organisations du système des Nations Unies ainsi que les autres organisations intergouvernementales et NGO sont invitées en vertu de la décision 4/COP.6 à soutenir les pays Parties en développement dans leurs efforts de mise en œuvre de la CCD. Au moment de la préparation de cette synthèse, dix huit rapports sont reçus dans lesquels les organisations mettent l'accent sur les actions qu'elles mènent pour appuyer les pays africains Parties touchés.

A. Gestion durable de l'utilisation des terres, et notamment de l'eau, des sols et de la végétation dans les zones touchées

63. Les organisations déclarent s'intéresser à la gestion durable des ressources naturelles, et notamment de la terre, de l'eau, des sols et de la végétation. Elles s'impliquent dans l'exécution de projets conduits dans le domaine de la régénération des ressources naturelles, et de manière plus large dans celui de la lutte contre la désertification.

64. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) accorde une très grande importance à la lutte contre la dégradation des terres. Il en a fait l'un de ses domaines d'intervention, en adoptant un programme opérationnel spécifique. Le FEM entend répondre aux besoins des pays africains en mobilisant à cet effet des moyens importants.

65. L'approche eco-systémique est appliquée par la plupart des organisations, et notamment par l'Union mondiale pour la nature (IUCN), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le FEM. Les aspects socio-économiques sont aussi largement pris en compte dans les interventions qui cherchent à impliquer étroitement les populations locales et les utilisateurs des ressources naturelles.

66. Les rapports font observer que la régénération et la gestion des ressources naturelles constituent un processus à long terme qui suppose la mise en place de politiques cohérentes, l'adoption de mesures institutionnelles appropriées et l'implication de l'ensemble des acteurs concernés. Les rapports de la FAO et du FEM insistent sur la nécessité d'une révision des politiques et du cadre institutionnel et sur le renforcement des dispositifs d'implication des ministères techniques afin de garantir la réalisation des objectifs escomptés.

67. La gestion durable des ressources en eau et des terres arides fait l'objet d'une attention particulière dans plusieurs rapports. Ils relèvent l'importance accordée à la réalisation et à la réhabilitation d'infrastructures pour favoriser une meilleure gestion de la ressource et sa disponibilité pour les populations dans leurs différentes activités (Programme alimentaire mondial (PAM) et FAO). Le traitement des eaux salées et saumâtres, le drainage et l'irrigation, la multiplication des forages font partie des principaux domaines d'intervention des projets dans les zones les plus désertiques.

68. La synergie entre les conventions de Rio est prônée dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles. Les rapports indiquent que la préservation et la conservation de la biodiversité ont un impact réel sur la lutte contre la désertification. Des programmes de conservation de la biodiversité sont soutenus par la plupart des organisations (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Université des Nations Unies (UNU), UNESCO, IUCN, Centre Arabe des Terres Arides, etc.).

69. Dans la même logique, les projets sur les changements climatiques (notamment ceux appuyés par le FEM) présentent des interactions avec la dégradation des terres et la gestion des ressources en eau douce. L'IUCN soutient les pays africains et les petites îles vulnérables pour leur permettre de faire face aux effets combinés de la dégradation des terres, des changements climatiques et de la perte de biodiversité.

70. Selon les rapports, la conservation des sols constitue l'un des domaines d'intervention prioritaire des organisations en matière de préservation de l'environnement, à côté des stratégies de fixation des dunes.

B. Exploitation et gestion durables des terrains de parcours

71. La gestion des terres de parcours fait partie intégrante des programmes développés afin de promouvoir une gestion durable des écosystèmes.

72. De l'avis de la FAO, la réhabilitation des terres de parcours doit se faire impérativement avec la participation des éleveurs. Plusieurs rapports mettent l'accent sur la nécessité d'une meilleure gestion de l'eau dans le cadre de la réhabilitation des terres aménagées, en relation avec la gestion des terres pastorales et agro-sylvo-pastorales. Les rapports de la FAO et du FEM préconisent une association plus étroite entre l'agriculture et l'élevage.

C. Mise au point de modes de production agricole et d'élevage viables

73. La question de la production est largement prise en considération par les organisations intervenant spécifiquement dans les domaines de l'agriculture, de la promotion de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté. Le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) note que la diversification de la production agricole a un impact réel sur la lutte contre la pauvreté, qui constitue elle-même un élément incontournable de toute stratégie de lutte contre la désertification.

74. Le PAM a consenti des investissements importants dans le secteur agricole, afin de renforcer la sécurité alimentaire au niveau des paysans pauvres et d'améliorer la productivité agricole et les revenus. L'augmentation de la productivité est combinée à la promotion de systèmes de production durables.

75. Certains rapports mentionnent l'introduction de nouvelles technologies au profit des communautés pastorales, afin d'améliorer la sécurité alimentaire.

D. Mise en valeur de sources d'énergies nouvelles et renouvelables

76. La question de l'énergie est très peu abordée dans les rapports des organisations mais certains rapports la mentionnent, notamment pour ce qui est des énergies renouvelables.

77. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) met l'accent sur la nécessité de promouvoir des «*plantations énergie*» sur les terres dégradées. Certaines organisations ont insisté sur l'importance qu'il convient d'accorder au reboisement, qui permet de satisfaire une partie des besoins énergétiques des populations.

78. Le rapport de la FAO fait ressortir la nécessité de développer des sources d'énergie durable et de promouvoir l'utilisation des énergies fossiles et solaires. Les rapports citent différentes initiatives menées actuellement en Afrique, notamment un projet de gaz de pétrole liquéfié (GPL) mis en oeuvre au Soudan et un projet de promotion de technologies innovatrices pour l'extraction et la purification du méthane au Rwanda.

79. Les organisations ont souligné l'importance de la maîtrise des technologies dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables. Elles insistent sur la nécessité d'encourager les transferts de technologies appropriées et de développer des outils de prise de décision efficaces.

E. Lancement de programmes de reboisement/boisement et intensification des programmes de conservation des sols

80. La restauration et la conservation des sols ont fait l'objet dans la plupart des pays de projets pilotes de plantation et de reboisement réalisés conjointement avec des organisations internationales. D'autres activités sont menées dans des domaines tels que la fixation des dunes, la gestion des forêts, voire la promotion de l'agroforesterie. Des investissements importants ont été consentis par quelques organisations pour soutenir des projets agroforestiers qui poursuivent différents objectifs (protection des sols, amélioration des conditions socio-économiques des populations rurales, lutte contre la pauvreté, etc.).

81. Les rapports mentionnent le rôle important joué par les parcs et les réserves de biodiversité dans la protection de l'environnement et dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

F. Mise au point de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des sécheresses

82. Les questions liées à l'alerte précoce et à la prévision des sécheresses sont peu évoquées dans les rapports. Les seules informations disponibles concernent la mise en place de systèmes d'alerte précoce dans le cadre du suivi agricole. Les rapports font rarement référence à la télédétection.

G. Surveillance et évaluation de la désertification

83. La surveillance et l'évaluation de la désertification occupent une part très importante dans les programmes des organisations. Certaines d'entre elles ont soutenu l'établissement de systèmes de suivi et d'évaluation du processus de désertification (UNIDO). Des projets d'évaluation de la dégradation des terres sont en cours de réalisation ou en attente de démarrage dans le cadre des PAN et des programmes d'action sous-régionaux (PASR).

84. Plusieurs rapports font observer que l'évaluation de la désertification doit s'intégrer dans l'évaluation plus globale des écosystèmes, sur la base de méthodologies appropriées et d'indicateurs pertinents.

85. La recherche de la synergie entre les conventions de Rio préconisée dans les rapports constitue un cadre de suivi et d'évaluation. La prise en compte des interrelations entre le climat, la diversité biologique et la dégradation des terres permet de mieux cerner l'évolution des processus environnementaux en cours.

86. La recherche occupe une place importante dans les rapports fournis par les organisations chargées de la promotion de l'éducation et de la recherche au niveau international (UNESCO et UNU). Ces organisations soutiennent des programmes de recherche ainsi que la diffusion des SIG pouvant contribuer à une meilleure surveillance et à une meilleure évaluation de la désertification.

87. Les stratégies mises en œuvre dans le domaine du renforcement des capacités prennent en compte les besoins dans le domaine du suivi et de la surveillance de la désertification. Des projets sont mis en œuvre en vue de développer des outils d'évaluation et de quantification des impacts et de l'étendue de la dégradation des terres et des écosystèmes. C'est le cas du Projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA), coordonné par la FAO en coopération avec des institutions telles que le PNUE, le secrétariat de la CCD, le Mécanisme Mondial, le FEM, l'OSS et AGHRYMET.

H. Conclusion

88. Il convient de souligner que les organisations développent des initiatives conjointes ; ce qui permet de renforcer la synergie à différents niveaux et de faciliter l'accès au financement. Elles fournissent, individuellement ou en coopération avec d'autres agences, une assistance technique aux pays africains. Certaines organisations s'appuient sur l'initiative du NEPAD, et notamment sur son volet environnement pour établir une articulation entre les priorités de leurs programmes d'intervention et celles définies par les pays africains.

89. En dépit de cet effort, les interventions des organisations restent largement tributaires de leurs stratégies propres. En effet, chaque organisation apporte son appui en fonction de son mandat et des priorités qu'elle s'est définies. L'approche projet est la plus généralement utilisée par les organisations, dans la mesure où elle confère une grande visibilité à l'action menée.

90. Une importance notable est accordée aux femmes dont les capacités sont reconnues dans la gestion de projets et la mise en œuvre d'alternatives pour lutter contre la pauvreté. La multiplication des initiatives à leur égard, notamment en ce qui concerne la formation technique, permettra de renforcer leurs capacités d'intervention.

91. En plus des domaines d'action stratégiques à prendre en considération, d'autres actions à caractère transversal visent à atteindre des résultats efficaces. Les organisations insistent sur la lutte contre la pauvreté comme préalable, ainsi que sur la nécessaire intégration des PAN dans les stratégies nationales de développement. La promotion d'activités génératrices de revenus et l'implication des populations dans l'exécution des projets sont préconisées pour favoriser la réduction de la pauvreté.

92. Les organisations apportent un soutien à la mise en œuvre de la CCD, à la coordination des PASR et à l'élaboration des rapports nationaux. Ces domaines d'action sont pris en compte à travers l'appui technique, le financement et la diffusion d'informations.

V. ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE

93. Il apparaît à la lecture des rapports que la lutte contre la désertification et l'objectif connexe de diminution de la pauvreté sont devenus une priorité tant pour les pays africains que pour les pays développés. Compte tenu des interrelations entre la lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté, il apparaît indispensable de garantir l'implication des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement.

94. En Afrique, la place occupée par les questions environnementales est de plus en plus grande, notamment la lutte contre la désertification dans les programmes financés par les partenaires au développement, dans des secteurs comme la gestion des ressources en eau, la gestion des terres, la protection des ressources forestières et la conservation de la diversité biologique. Cette dimension reflète l'option prise par plusieurs pays développés, d'accord en cela avec leurs partenaires africains, d'accorder une attention particulière aux problèmes environnementaux, lesquels peuvent induire, si on n'y prend garde, des conflits dont l'impact dépasse les frontières des Etats.

95. Les rapports font fréquemment référence aux réformes institutionnelles que les pays doivent entreprendre dans les domaines du renforcement de la démocratie, de la gestion des conflits et de la promotion d'une gouvernance démocratique. Bien qu'une telle exigence ne soit pas posée explicitement comme une condition, il apparaît que l'application des réformes mentionnées ci-dessus constitue un gage pour la conclusion d'accords de partenariat entre les pays africains et leurs partenaires au développement.

96. Il n'a pas été fait mention dans les rapports des relations étroites qui existent entre la lutte contre la dégradation des terres et le commerce international, et en particulier de la place des pays africains touchés par la désertification dans le circuit des échanges commerciaux qui sont régis par les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). C'est là une question émergente dans le cadre du processus de la CCD, d'autant que plusieurs pays arrivent au stade de mise en œuvre de leurs PAN. Les règles appliquées dans le cadre de l'OMC ont un impact direct sur le développement des pays africains. A cet égard, une accentuation de l'inégalité des échanges, comme c'est déjà le cas pour certains produits (coton) peut être un facteur de détérioration aggravée des terres et de paupérisation des populations rurales des pays africains touchés par la désertification.

97. Tous les domaines d'action stratégiques sont soutenus dans le cadre de la coopération au développement, mais certains ont été très peu abordés dans les rapports. C'est le cas du secteur de l'énergie, sur lequel peu d'informations sont fournies par les pays développés et les organisations internationales, alors qu'il constitue un élément clef de la lutte contre la désertification dans les pays africains. En milieu rural, la couverture correcte des besoins énergétiques de base est une condition de bonne gestion et de maîtrise d'autres ressources essentielles, comme l'eau par exemple. Les ENR sont susceptibles de favoriser la multiplication et la diversification des activités génératrices de revenus, en fournissant de façon décentralisée une énergie que les programmes actuels d'électrification rurale ne peuvent pas développer significativement. La diffusion des ENR est susceptible de contribuer à la réduction de la pression sur la biomasse, renforçant ainsi l'efficacité de la lutte contre la désertification. Les pays africains Parties touchés ont indiqué la priorité qu'ils accordent aux énergies renouvelables dans la mise en œuvre de la CCD. Il est important de les assister, particulièrement en milieu rural, dans l'effort visant au développement des services liés à l'exploitation des sources d'énergies renouvelables et à la maîtrise locale des technologies respectueuses de l'environnement.

98. L'importance des systèmes d'alerte précoce n'est pas non plus ressortie dans les rapports, alors que ces mécanismes jouent un rôle prépondérant dans la prévention de la désertification ainsi que de ses effets sur la sécurité alimentaire. Ce domaine prioritaire peut être un cadre d'application de la synergie entre les Conventions sur la désertification et les changements climatiques.

VI. CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS

99. En l'absence d'indicateurs de mise en œuvre de la Déclaration de Bonn, force est de constater que les conclusions restent générales. Un environnement qui ne répond à aucune norme de durabilité freine les efforts des pays africains dans leur lutte contre la désertification, affectant dès lors des secteurs essentiels à l'avènement d'un environnement favorable. La lutte contre la désertification requiert des investissements d'autant plus importants que beaucoup de pays africains se trouvent confrontés à une amplification du processus de dégradation de leur milieu biophysique. Ces investissements peuvent prendre du temps avant que les pays concernés en tirent des bénéfices sous forme de réhabilitation des terres dégradées, ou encore d'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Les domaines d'action stratégiques mentionnés dans ces rapports n'en constituent pas moins des secteurs dans lesquels une attention particulière des décideurs nationaux est requise, afin d'assurer la pérennité des actions engagées et ainsi que leur renforcement dans le cadre des politiques nationales de développement durable.

100. La promotion de la gestion des ressources naturelles en zones semi-arides, arides et sub-humides sèches par des investissements soutenus et à long terme doit être considérée comme un indicateur majeur de développement économique et social. Les projets et programmes doivent s'adapter aux enjeux de développement des pays africains et se traduire par des financements adéquats. A cet effet, il est utile que la place de la lutte contre la désertification dans les politiques de coopération soit évaluée en tenant compte de son caractère prioritaire. Les pays africains doivent aussi prendre des dispositions budgétaires concrétisant leur volonté proclamée de promouvoir la lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles.

101. Les actions de lutte contre la désertification et la pauvreté doivent être intégrées dans des politiques nationales cohérentes et s'accompagner d'une réévaluation des termes de la coopération avec les partenaires au développement qui devrait pouvoir être documentée dans les rapports futurs à la CCD.

102. La synergie entre les conventions de la génération de Rio (désertification, changements climatiques et biodiversité) est présentée comme un objectif à atteindre par toutes les parties prenantes (pays africains, pays développés et organisations). Mais à ce jour, seules quelques timides activités ont été lancées au niveau national, en vue de coordonner les politiques mises en œuvre dans ce domaine.

103. La décentralisation et la gestion intégrée des ressources naturelles sont fortement souhaitées par toutes les parties prenantes au processus de la CCD. Ces stratégies sont de plus en plus adoptées par les pays africains soucieux de favoriser une meilleure implication et une plus grande responsabilisation des populations. En dépit de cette volonté d'ouverture en direction des acteurs de la société civile, les approches participatives demandent à être renforcées. Elles doivent aller au-delà d'une consultation formelle des acteurs et favoriser leur intervention effective dans les processus de négociation et de prise de décisions. Il y a donc nécessité de renforcer le processus de décentralisation et de poursuivre les réformes institutionnelles entamées.

104. Le NEPAD est désormais perçu par tous les acteurs comme le nouveau cadre de référence pour le développement des pays africains. Une autre vision, certes complémentaire, est proposée par la Commission Economique pour l'Afrique. Ces initiatives nouvelles accordent une grande importance à la lutte contre la désertification. Elles exigent cependant des pays africains Parties touchés et de leurs principaux partenaires au développement un effort de mise en cohérence et surtout le passage à la phase opérationnelle et de réalisation à grande échelle des projets et programmes prioritaires de lutte contre la désertification en Afrique.

105. Les rapports nationaux devront mieux intégrer ces questions pour non seulement attirer l'attention sur la nécessité d'une bonne insertion des programmes de lutte contre la désertification dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, mais surtout pour insister sur le fait qu'en Afrique, la mise en œuvre réussie de la Convention dans les domaines d'action stratégiques reste un préalable indispensable à l'avènement d'un développement durable.

Annexe

LISTE DES RAPPORTS EXPLOITÉS

AFRIQUE

- | | |
|------------------------|---|
| 1. Algérie | 25. Maroc |
| 2. Bénin | 26. Maurice |
| 3. Botswana | 27. Mauritanie |
| 4. Burkina Faso | 28. Mozambique |
| 5. Burundi | 29. Namibie |
| 6. Cameroun | 30. Niger |
| 7. Comores | 31. Nigéria |
| 8. Congo | 32. Ouganda |
| 9. Côte d'Ivoire | 33. République Centrafricaine |
| 10. Djibouti | 34. République Démocratique du
Congo |
| 11. Egypte | 35. République-Unie de Tanzanie |
| 12. Erythrée | 36. Ruanda |
| 13. Ethiopie | 37. Sao Tomé-et-Principe |
| 14. Gabon | 38. Sénégal |
| 15. Gambie | 39. Seychelles |
| 16. Ghana | 40. Sierra Leone |
| 17. Guinée | 41. Soudan |
| 18. Guinée-Bissau | 42. Swaziland |
| 19. Guinée Equatoriale | 43. Tchad |
| 20. Kenya | 44. Togo |
| 21. Lesotho | 45. Tunisie |
| 22. Madagascar | 46. Zimbabwe |
| 23. Malawi | |
| 24. Mali | |

PARTIES DEVELOPPÉES

Allemagne
Communauté Européenne
Danemark
Finlande
France
Italie
Monaco
Norvège
Pays Bas
Pologne
République tchèque
Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord
Suède
Suisse

**ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET AUTRES
ORGANISATIONS INTERGOUVERNMENTALES**

Arab Center for Studies of Arid Zones and Dry Lands (ACSAD)
Arab Organization for Agricultural Development (AOAD)
Banque interaméricaine de développement (BID)
Convention sur la diversité biologique (CBD)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Convention de Ramsar
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Fonds international de développement agricole (FIDA)
International Center for Agricultural Research in Dry Areas (ICARDA)
Union mondiale pour la nature (IUCN)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)
Programme alimentaire mondial (PAM)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Union Africaine (UA)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Université des Nations Unies (UNU)
